

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Année 2018/2020

***Formation ouverte aux personnes en situation
d'emploi d'accompagnant, sur la spécialité
préparée.***

Depuis janvier 2016, Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social remplace les diplômes d'État d'Aide Médico Psychologique et d'Auxiliaire de Vie Sociale (Décret du 29 janvier 2016).

NB : Cette plaquette peut être actualisée d'informations complémentaires tout au long de la période d'inscription. Par conséquent, nous vous invitons à la consulter régulièrement sur notre site Internet (www.irts-pacacorse.com) et vous prions de bien vouloir vous assurer que vous êtes en possession de la dernière version en vous fiant à la date de mise à jour indiquée ci-dessous :

Avril 2018

TABLE DES MATIERES

LA PROFESSION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	3
LES SPECIALITES	4
LA FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	5
PLANIFICATION PREVISIONNELLE DEAES 2018-2020	7
L'ADMISSION EN FORMATION	10
LES EPREUVES D'ADMISSION.....	11
LA PROCEDURE D'INSCRIPTION.....	13
FICHE D'INSCRIPTION.....	14
ATTESTATION DE L'EMPLOYEURERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION	16
LISTE DES TACHES EXERCEES PAR LE STAGIAIRE DURANT LE TEMPS DE FORMATION	17
FICHE DE DEMANDE D'ALLEGEMENTS	18
AUTORISATION DROIT A L'IMAGE	19

MISSIONS :

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

FONCTIONS :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités, potentialités de la personne, dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales). Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale. Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

LES SPECIALITES

Accompagnement de la vie à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Accompagnement de la vie en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

LA FORMATION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

✖ Le cadre réglementaire

- Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au DEAES (*JO du 31 janvier 2016*)
- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif au DEAES
- Arrêté du 11 mars 2016 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2016

✖ Objectifs et attendus de la formation

L'Article 1 de l'Arrêté du 29 janvier 2016 « relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État A.E.S. » précise que le DE AES atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans un milieu scolaire.

La formation dispensée par notre Institut prépare au Diplôme d'État d'A.E.S. de niveau V. Elle se structure autour de quatre domaines de formation et d'une spécialité au choix :

- **DF1** : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- **DF2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- **DF3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- **DF4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

✖ Spécialité au choix :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Cette formation est conçue pour articuler la formation pratique sur le lieu de stage ou d'emploi avec la formation théorique à l'IRTS PACA et Corse. Elle est basée sur un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations sociales, qui s'appuie sur des sites de stage "qualifiants".

✖ **Planification, lieux et coût de la formation**

Cette formation se déroule sur une amplitude de 12 jusqu'à 24 mois et comporte :

- **525 heures de formation théorique**, dont **504 heures de cours théoriques**, 14 heures de détermination de parcours et 7 heures de validation de l'acquisition des compétences

Parmi elles, sont comprises 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités.

- **140 heures de formation pratique hors terrain employeur**

DF1 « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale »
126 h de socle, 14 h de spécialité.

DF2 « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité »
98 h de socle et 63 h de spécialité.

DF3 « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés, Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »
63 h de socle et 28 h de spécialité.

DF4 « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne »
70 h de socle et 42 h de spécialité.

Période de Détermination et Validation des compétences : 21 h

		HEURES DE FORMATION THEORIQUE		HEURES DE FORMATION PRATIQUE
		Heures de formation Socle	Heures de formation Spécialité	
DF1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126	14	140 heures
DF2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98	63	
DF3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63	28	
DF4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70	42	
	Période de détermination de parcours	14		
	Temps de validation de l'acquisition de compétences	7		
	<i>S/Total</i>	378	147	
	TOTAL	525		

✖ **Lieu :**

- **Site de Marseille :**

IRTS PACA et Corse
Pôle des Flamants
10 Avenue Alexandre ANSALDI - CS30003
13311 MARSEILLE CEDEX 14

✖ **Coût :**

Coût des épreuves de sélection : 125 € ou *85 € de frais de sélection pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite.*

Coût prévisionnel de la formation : 6 000 €

Formation réservée aux personnes salariées dont l'employeur ou un organisme paritaire (OPCA, FONGECIF ...) finance l'intégralité du coût de la formation.

PLANIFICATION PREVISIONNELLE DEAES 2018-2020

	2018/2019		2019/2020	
	Formation théorique	Formation pratique	Formation théorique	Formation pratique
Septembre	0	0	35	0
Octobre	0	0	63	0
Novembre	49	0	35	0
Décembre	35	0	35	0
Janvier	28	0	70	0
Février	35	0	7	0
Mars	35	35	0	0
Avril	28	35	0	0
Mai	35	35	0	0
Juin	35	35	0	0
Juillet	0	0	0	0
Août	0	0	0	0
S/Total	280	140	245	0
	280		245	
	S/Total F° THEORIQUE		525	
	S/Total F° PRATIQUE		140	
	TOTAL		665	

**DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION « SOCLE COMMUN »**

DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat Domaines de formation	DIPLÔME D'ÉTAT d'auxiliaire de vie sociale ou mention aide à domicile	C.A.F.A.M. ou D.E.A.M.P.	DIPLÔME D'ÉTAT d'assistant familial	DIPLÔME D'ÉTAT d'aide-soignant	DIPLÔME D'ÉTAT d'auxiliaire de puériculture	Titre professionnel Assistant de vie ou Assistant de vie aux familles		Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle Assistant de vie
Ministère responsable de la certification	Affaires Sociales	Affaires Sociales	Affaires Sociales	Santé	Santé	Acquis avant 2016 Travail emploi formation	Acquis après 2016 Travail emploi formation	Branche des salariés du particulier employeur
DF 1 Socle Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	Dispense	Dispense	Allègement				Allègement	
DF 2 Socle Accompagner les personnes au quotidien dans la proximité	Dispense	Dispense		Dispense		Allègement	Allègement	Allègement
DF 3 Socle Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	
DF 4 Socle Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne	Dispense	Dispense				Allègement	Allègement	Allègement

DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat Domaines de formation	Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ou B.E.P. accompagnement soins et services à la personne	C.A.P. assistant technique en milieu familial et collectif	C.A.P. petite enfance	Brevet d'aptitudes professionnelles d'assistant animateur technicien	B.E.P. agricole option services aux personnes	C.A.P. agricole service en milieu rural	C.A.P. agricole services aux personnes et vente en milieu rural
Ministère responsable de la certification	Education nationale	Education nationale	Education nationale	Jeunesse et sport	Agriculture	Agriculture	Agriculture
DF 1 Socle Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	Dispense		Allègement		Allègement		
DF 2 Socle Accompagner les personnes au quotidien dans la proximité	Dispense	Allègement			Dispense	Allègement	Allègement
DF 3 Socle Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	Dispense		Allègement		Dispense	Allègement	Allègement
DF 4 Socle Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne	Allègement		Allègement	Dispense	Allègement		Allègement

Le candidat bénéficiant d'une dispense sera exempté de la formation socle mais il devra suivre les enseignements relatifs à la spécialité choisie et se présenter à la certification correspondante.

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'une dispense ou d'un allègement pourront en faire la demande une fois les résultats des épreuves d'admission prononcés, en envoyant par voie postale un courrier motivé ainsi que les diplômes et titres permettant cette demande.

L'ADMISSION EN FORMATION

* Les conditions d'admission

Pour entrer en formation, les stagiaires doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

Réussir l'épreuve écrite d'admissibilité ou être titulaire des diplômes mentionnée dans l'annexe 4 de l'arrêté du 29 janvier 2016*, permettant une dispense

ET

Réussir l'épreuve orale d'admission

- ↳ Présenter dans les délais un dossier d'inscription conforme et complet
- ↳ avoir obtenu l'autorisation de l'établissement employeur
- ↳ justifier d'un financement qui couvre la totalité de la formation

* Certains des candidats peuvent être **exonérés des épreuves écrites d'admissibilité**.
Il s'agit :

- ↳ des titulaires de diplômes au moins égaux ou supérieurs au niveau IV
- ↳ des titulaires de titres et diplômes de niveau V visés ci-dessous :
 - Diplôme d'Etat d'assistant familial;
 - Diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
 - Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ;
 - Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne;
 - Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien ;
 - Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes ;
 - Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie;
 - Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif;
 - Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance;
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural ;
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural;
 - Titre professionnel assistant de vie ;
 - Titre professionnel assistant de vie aux familles ;
- ↳ des lauréats de l'Institut du service civique.

* Dispense de l'épreuve d'admissibilité et d'admission :

Les titulaires des diplômes suivant, sont **exonérés des épreuves d'entrée en formation**:

- ↳ Les titulaires d'un DEAVS ou d'un DEAMP qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité du diplôme d'Etat ;

- ↪ Les titulaires d'un DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au diplôme.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission :

✖ L'épreuve écrite d'admissibilité

- Objectif : apprécier les centres d'intérêts, le niveau d'information et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.
- Forme : questionnaire de dix questions portant sur l'actualité sociale.
- Durée : 1h 30 minutes
- Evaluation : Note sur 20 avec admissibilité à 10/20.
- Critères de correction : qualité de l'expression écrite, organisation des idées, orthographe.
- Correcteurs : professionnel du secteur social et médico-social et formateur interne

✖ L'épreuve orale d'admission

- Objectif : apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.
- Forme : entretien à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat
- Durée : 30 minutes
- Evaluation : Note sur 20 avec admission à 10/20.
- Critères de sélection : motivation, capacité du candidat à s'engager dans une formation en travail social.
- Correcteurs : professionnel du secteur social et médico-social et formateur interne

✖ Le calendrier

	Site des Flamants Marseille	
	PREMIERE SELECTION	DEUXIEME SELECTION
Réunions d'Information	Vendredi 25 mai 2018 à 14 h 00	Vendredi 7 septembre 2018 à 14 h 00
<i>Dates limites des inscriptions</i>	<i>Jeudi 7 juin 2018</i>	<i>Mercredi 12 septembre 2018</i>
Epreuves écrites d'admissibilité	Jeudi 14 juin 2018 matin	Mercredi 19 septembre 2018 matin
Résultats d'admissibilité	Mardi 19 juin 2018	Lundi 24 septembre 2018
Epreuves orales d'admission	Jeudi 28 juin 2018	Mardi 2 octobre 2018
Résultats d'admission	Jeudi 5 juillet 2018	Lundi 8 octobre 2018
Date d'entrée	Lundi 5 novembre 2018 à 9 h	

**JOURNEE PORTES OUVERTES DE L'IRTS
LE 27 JUIN 2018 A PARTIR DE 14H
SUR LE SITE DES SALYENS**

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Renseigner la fiche d'inscription et la renvoyer par voie postale* accompagnée des pièces constitutives du dossier avant les dates de clôture des inscriptions, à :

IRTS PACA et Corse
Service Communication et Scolarité
10 Avenue Alexandre ANSALDI
CS30003
13311 MARSEILLE CEDEX 14

(le cachet de la poste faisant foi)*

Pièces du dossier :

- Fiche d'inscription ci-jointe
- Attestation de l'employeur ci-jointe
- Autorisation de mise en ligne des résultats ci-jointe
- Liste des tâches exercées par le stagiaire chez l'employeur ci-jointe
- Fiche de demande d'allègements ci-jointe
- Autorisation droit à l'image ci-jointe
- Photocopie pièce d'identité en cours de validité
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae détaillé
- 2 photos dont 1 collée sur la fiche d'inscription (inscrire nom et prénom au dos)
- Pour les prises en charge par OPCA : attestation de prise en charge financière
- Chèque d'un montant de 125 € pour les frais de sélection* (inscrire nom et prénom au dos) à l'ordre de l'IRTS PACA ET CORSE

** ou 85 € pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite (Fournir la copie du diplôme dispensant de l'épreuve écrite)*

Pièces complémentaires pour les candidats souhaitant bénéficier d'une dispense

- Photocopies du diplôme ouvrant droit à la dispense



FICHE D'INSCRIPTION

Formation DEAES en cours d'emploi 2018-2020 MARSEILLE

Spécialité choisie :

Domicile Structure Collective Education inclusive et vie ordinaire

VOS COORDONNEES

Nom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Prénom : Sexe :

Né(e) le : à :

Adresse personnelle :

.....

..... ☎ :

Courriel :

NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus :

Dernière classe fréquentée :

Situation année 2017-2018 :

EMPLOYEUR

Poste actuellement occupé :

Nom et adresse de l'établissement employeur :

.....

..... ☎ :

Courriel :

Lieu d'exercice professionnel si différent de l'établissement employeur :

.....

..... ☎ :

Catégorie de personnes reçues :

.....



ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

A la Formation DEAES (2018/2020)

Je soussigné(e),.....

Fonction :

déclare avoir pris connaissance de la candidature de :

Mme - Mlle - M :

exerçant la fonction de.....depuis le :

dans le cadre d'un :

Contrat à Durée Indéterminée

Contrat à Durée Déterminée (date de fin de contrat :))

- Merci de préciser la nature du contrat :

Cochez votre O.P.C.A. :

Uniformation Fongecif Unifaf ANFH Agefos Formahp

Autres :

Prise en charge des frais de formation :

C.I.F Budget établissement

Plan de formation Période professionnalisation

Autre (merci de préciser) :

En cas d'admission de l'intéressé(e) à l'entrée en formation à l'I.R.T.S., celui (celle)-ci sera autorisé(e) à suivre la formation à partir de la rentrée scolaire à venir.

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

.....
.....

Fait à Le.....

Cachet de l'établissement

Signature de l'employeur

AUTORISATION DE MISE EN LIGNE DES RESULTATS DE SELECTION

A la Formation DEAES (2018/2020)

Je soussigné(e),

Nom-Prénom :

Date de Naissance :

Autorise l'Institut Régional du Travail Social PACA et Corse, à mettre en ligne, sur le site Internet de l'institut (<http://www.irts-pacacorse.com>) les résultats de la sélection pour l'entrée en formation DEME.

Fait à Le.....

SIGNATURE



Liste des tâches exercées par le STAGIAIRE durant le temps de formation

A la Formation DEAES (2018/2020)

Nom-Prénom du CANDIDAT :

Fonction :

- Temps plein
- Temps partiel (préciser la durée) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Le.....

Signature de l'employeur

Signature du candidat

Cachet de l'établissement



FICHE DE DEMANDE D'ALLEGEMENTS

A la Formation DEAES (2018/2020)

Cette fiche doit être remplie par les candidats titulaires des diplômes suivants :

- DIPLOME D'ÉTAT d'auxiliaire de vie sociale ou mention aide à domicile
- C.A.F.A.M. ou D.E.A.M.P.
- DIPLOME D'ÉTAT d'assistant familial
- DIPLOME D'ÉTAT d'aide-soignant
- DIPLOME D'ÉTAT d'auxiliaire de puériculture
- Titre professionnel Assistant de vie ou Assistant de vie aux familles
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle Assistant de vie
- Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales ou B.E.P. accompagnement soins et services à la personne
- C.A.P. assistant technique en milieu familial et collectif
- C.A.P. petite enfance
- Brevet d'aptitudes professionnelles d'assistant animateur technicien
- B.E.P. agricole option services aux personnes
- C.A.P. agricole service en milieu rural
- C.A.P. agricole services aux personnes et vente en milieu rural

Nom :

Nom marital (s'il y a lieu) :

Prénom :

Je demande à bénéficier :

- des dispenses de formation : OUI NON

- et/ou des allègements de formation : OUI NON

Fait à Le.....

Signature



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Courriel

(En cas de déménagement, je m'engage à faire suivre mes nouvelles coordonnées, sinon je considère que l'autorisation d'utilisation des photographies est toujours acquise par l'IRTS PACA et Corse.)

Je soussigné(e),..... autorise l'IRTS PACA et Corse à utiliser la ou les images (photographiées ou vidéos) me représentant, prises dans le cadre des activités pédagogiques, pour les usages suivants :

- Projection en interne ou en public lors d'un évènement au sein de l'IRTS PACA et Corse.
- Publication sur le site internet ou sur les réseaux sociaux (VIMEO...) de l'IRTS PACA et Corse lors d'un reportage.
- Outils de communication de l'IRTS PACA et Corse (affiches, plaquettes...)
- Archivage.

Cette autorisation est valable pour une durée non définie, mais peut toutefois être annulée sur simple demande. L'annulation prendra effet dès que possible, sous réserve des travaux en cours déjà réalisés.

L'éventuelle légende accompagnant l'utilisation des images (photographiées ou vidéos) ne devra pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée. Ces images, objets de la présente, ne devront être utilisées dans aucun support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par l'IRTS PACA et Corse font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques pour nos partenaires institutionnels et à permettre des enquêtes sur les conditions de vie des étudiants par l'observatoire de la vie étudiante. Les organismes de sécurité sociale, sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Pour en savoir plus, **consultez vos droits sur le site internet de la CNIL.**

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à adresser à la scolarité auprès de laquelle vous avez effectué votre inscription.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »